

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 03 Avril 2023
Convocation du 27 Mars 2023

Date d’Affichage :

04 Avril 2023

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 26

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 7

Nbre d’excusés sans pouvoir : ... 0

Nombre de votants : 33

Étaient présents : MM. Christophe DORÉ, Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HÉBERT, Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU, Mmes Charlie GOUDAL-MANOURY, Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBÉE, Dominique COUBRAY, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, MM. Julien LAPERT, Jean-Marc ORAIN, David DUHAMEL, Rachid CHEBLI, Johnny ALEXANDRE, Nicolas MERLIER Mme Marina ROUSSEL, M. François PAIN.

Excusés : MM François BOMBÉREAU, Dominique MÉTOT, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL, Lynda BÉNARD, MM. Tony DENOYERS, David RIBEIRO,

- M. BOMBÉREAU avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. METOT avait donné procuration à M. DORÉ
- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme RASTELLI
- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme BENARD avait donné procuration à Mme BOBEE
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. LE SAUX
- M. RIBEIRO avait donné procuration à M. LAPERT

AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AUTORISATION D’ENGAGEMENT / CRÉDITS DE PAIEMENT (AE/CP) CRÉATION ET MODIFICATIONS 2023

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jérôme MERCENNE, Directeur financier, donne lecture du rapport.

L’annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d’investissement ou de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la commune doit inscrire la totalité de ces dépenses dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre de dépenses d’investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter sur son budget l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle se décompose ainsi :

.../...

- De l'autorisation de programme (AP) : Elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux, etc.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Pour la section de fonctionnement, la procédure à employer est identique que celle en investissement mise à part qu'elle s'intitule Autorisation d'Engagement et Crédits de Paiement (AE/CP)

Considérant les opérations pluriannuelles en cours et les nouvelles inscriptions budgétaires 2023, il est nécessaire de modifier et de créer les programmes suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2023	2023	2024	2025 et suivants
2022006 – Chapelle Sainte-Anne – Travaux de préservation	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	
2022007 – Temple – Travaux de préservation	100 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	45 000,00 €	
PVD2022008 – Piste BMX	720 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	670 000,00 €	
PVD2022009 – ZAC Mairie	2 600 000,00 €	23 568,00	1 200 000,00 €	1 300 000,00 €	76 432,00 €
2023002 – Travaux de toiture	1 000 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	162 000,00 €	688 000,00 €

Considérant l'engagement pluriannuel en cours, il est nécessaire de modifier l'AE/CP suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		Réalisé antérieur à 2023	2023	2024	2025 et suivants
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville - DÉPENSES	196 320,00 €	27 712,80 €	168 607,20 €		
PVD2022010 – Études stratégiques – Transformation de la Ville - RECETTES	138 000,00 €	21 000,00 €	117 000,00 €		

.../...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification des Autorisations de Programme et de l'Autorisation d'engagement ci-dessus ainsi que leurs Crédits de Paiement.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR

POUR : 30 (élus de la Majorité, MM ALEXANDRE, MERLIER, Mme ROUSSEL et M. PAIN, élus de la Minorité)

CONTRE : 2 (MM DUHAMEL et CHEBLI, élus de la Minorité)

ABSTENTION : 1 (M. ORAIN, élu de la Minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ